



**GRANDS TRAVAUX BLOIS**

10, rue de la Creusille

Tel. : 02 54 90 91 30- Fax : 02 54 90 91 49

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION  
D'EXPLOITER UNE I.C.P.E. TEMPORAIRE

Implantation d'une usine d'enrobage à chaud

BASE AERIENNE MILITAIRE DE BRICY  
(45310)

*Résumé non technique de l'étude d'incidences*

*Janvier 2019*

# 1 - RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE

## Habitat et infrastructures de transport

Le site de projet est inscrit dans une plateforme industrielle de plus grande surface et est ainsi directement bordé par :

- Au Nord : les infrastructures de la base aérienne (déchetterie) ;
- A l'Est : la voie ferrée Orléans-Châteaudun ;
- Au Sud : les infrastructures de la base aérienne (ancien stand de tir) ;
- A l'Ouest : les infrastructures de la base aérienne (bassin de récupération des eaux).



On rencontre la première habitation à plus de 240 mètres au sud-est de la plateforme. Le premier établissement sensible (école, hôpital...) est répertorié à plus de 360 m à l'est de la plateforme.

Le trafic en période d'activité maximale (2000 tonnes d'enrobés par jour) sera de 67 rotations quotidiennes pour l'approvisionnement du chantier en enrobés. L'impact sur le trafic routier lié aux activités de l'usine d'enrobage sera particulièrement réduit pour les véhicules légers. Pour les poids-lourds, l'impact des activités du site sur le trafic de la route départementale D836 et D955 sera très réduit puisque la grande majorité du trafic afférent à l'activité de la centrale se fera dans l'emprise de la base aérienne. Pour les approvisionnements en matériaux, en bitume, en fioul et en fillers, une portion d'1 km environ de la RD 836 sera empruntée pour permettre d'accéder à l'entrée de la base aérienne. Les activités resteront limitées dans le temps : environ 30 à 40 jours de fabrication.

L'approvisionnement en granulats se fera à 100% avant le démarrage du poste pour lisser l'augmentation de trafic.

## Sol et sous-sol

Du fait du compactage du sol nécessaire à l'implantation de l'usine, le risque d'infiltration sur la plateforme sera limité. Un entretien et un contrôle régulier des installations et des engins mobiles susceptibles d'intervenir sur le site seront réalisés. De plus, tous les produits potentiellement polluants seront stockés sur rétention et les aires de dépotage de ces produits seront étanches.

## Eaux superficielles et souterraines

Les eaux pluviales auront tendance à s'infiltrer pour la majeure partie et ruisseler en direction de la partie sud-ouest de la plateforme sur les zones plus imperméabilisées, au niveau du point bas. Le réseau hydrographique est absent dans les environs du site. Le site n'est pas situé à proximité d'un cours d'eau. Dans ce contexte, l'usine d'enrobés mobile sera équipée des dispositifs de protection suivants :

- ▶ Une aire étanche de rétention sur lesquelles seront stockées les cuves de stockage de bitume, de fioul lourd, de gasoil non routier ainsi que le groupe électrogène auxiliaire.
- ▶ Une aire de dépotage étanche sera aménagée à côté de la rétention mise en place sous les citernes de stockage pour la citerne des porteurs assurant l'alimentation en bitume, fioul lourd et gasoil non routier.
- ▶ Les zones de rétention seront reliées à un séparateur à hydrocarbures. Les eaux pluviales elles seront dirigées vers le réseau souterrain de récupération des eaux déjà présent sur le site.



## Faune, Flore, Habitat

Du point de vue floristique et faunistique, le site même ne présente pas d'intérêt (plateforme en matériaux granulaires destinée à recevoir des activités industrielles comme celle projetée dans le présent dossier). La périphérie du site se compose essentiellement de terrains anthropisés (base aérienne au nord, à l'ouest et au sud et voie ferroviaire à l'est).

Le site présente donc un intérêt écologique extrêmement faible.

Le site présente donc un intérêt écologique nul et les installations projetées n'impacteront pas le milieu naturel.

## Paysage

Le site est implanté en zone militaire et aéronautique, dans l'emprise de la base aérienne n°123, sur la commune de Bricy. On rencontre la première habitation à plus de 240 m au sud-est de la plate-forme. Le premier établissement sensible (école primaire Grande Rue à Bricy) est situé à plus de 450 m à l'ouest de la plate-forme. Dans un contexte essentiellement agricole et militaire, l'impact sur le paysage devrait rester relativement faible.

## Le bruit

Le site du projet est installé dans un contexte aéronautique et militaire, à proximité immédiate d'une voie ferrée à l'est. Dans ce contexte, le niveau sonore moyen mesuré au niveau de l'habitation la plus proche lors de la campagne de mesure du 20/11/2018 a été mesuré à 43,7 dB(A). Selon la cartographie des bruits de l'usine d'enrobage, le niveau 58 dB(A) est atteint à 50 mètres de la source émettrice donc à l'intérieur du périmètre ICPE.

Ainsi, l'impact des émissions sonores de l'usine sera limité et sans conséquence sur l'environnement.

## Les déchets

Les déchets produits durant la période de fonctionnement de l'usine d'enrobage mobile seront triés et stockés sur une zone dédiée avec mise en place de conteneur. Cette zone étant non-inondable, elle permettra de maîtriser le risque de pollution. L'évacuation des déchets sera assurée par un prestataire agréé.

A noter que les fraisats d'enrobés provenant du rabotage du chantier ont été caractérisés. Environ 50% de ceux-ci ne contiennent pas d'amiante. Les 50 autres % sont pollués par l'amiante. Le chantier a prévu la gestion de ce sujet et ces déchets seront traités et évacués selon la réglementation en vigueur avant la mise en exploitation de la centrale. Pour le reste, les matériaux rabotés non pollués seront valorisés en partie.

## Qualité de l'air

### Poussières

Les opérations pouvant être génératrices de poussières sont les déplacements des véhicules sur les voies de circulation du site. Par ailleurs, les granulats stockés et utilisés sur le site sont des matériaux propres qui renferment toujours une humidité résiduelle. Dans ces conditions, ceux-ci ne génèrent que très peu d'émissions de poussières, même en période venteuse.

Des mesures seront mises en place afin de limiter les émissions de poussières sur le site : limitation de la vitesse, entretien des pistes....

### Rejets atmosphériques (gaz)

Le brûleur de la chaudière utilisée pour le réchauffage du bitume et du fioul lourd TBTS est assimilable à un brûleur domestique dont le fonctionnement est très classique et qui n'amène pas de problèmes particuliers. Compte tenu du contexte industriel environnant, les **émissions gazeuses** des engins mobiles (camions et chargeurs) ne représenteront qu'un pourcentage non significatif des émanations globales produites sur site.

Par ailleurs, la hauteur des cheminées d'éjection des gaz atteint 13 m, comme préconisé par la réglementation pour ce type d'usine. Les gaz sont évacués dans l'atmosphère où ils se diluent plus ou moins rapidement en fonction des vents. Le respect des normes en vigueur limite ainsi les effets potentiels sur l'environnement.

### Rejets atmosphériques (odeurs)

Une usine mobile d'enrobage à chaud est susceptible de produire des odeurs (bitume chaud, gaz de combustion du sécheur, gaz de combustion des engins). Cette nuisance olfactive est difficile à quantifier. Elle est fonction de la nature des produits utilisés (bitume, fioul lourd, FOD) et des conditions atmosphériques en général.

L'usine d'enrobage mobile est équipée d'un dispositif de filtration des gaz (dépoussiéreur). Ce filtre permet d'éliminer une large part des odeurs émises dans l'environnement.

Pour limiter l'impact sur la qualité de l'air, l'usine d'enrobage mobile respectera les normes définies dans l'arrêté du 2 février 1998 (articles 27 et 30).

Par ailleurs, d'autres mesures pourront être prises pour limiter les odeurs et supprimer les nuisances sur l'environnement telles que :

- L'abaissement de la température de chauffe et d'enrobage (« enrobés tièdes ») ayant pour effet de moins chauffer le bitume et donc de baisser les émanations olfactives (solution technique soumise à l'approbation du client) ;
- La non utilisation de bitumes dits « modifiés » ou « dopés » qui peuvent être à l'origine d'odeurs plus gênantes que des bitumes classiques ;
- L'attention portée à la provenance des bitumes et plus particulièrement à la société fournisseur du produit.

## Risque sanitaire

Le risque sanitaire pour les populations environnantes peut être lié à la transmission de pollution par les eaux (pollution de la nappe principalement) ou par l'air (rejets de gaz, poussières, bruits).

Dans le cas présent, le voisinage est considéré proche des sources potentielles de contamination. Plusieurs mesures seront mises en place sur le site pour prévenir le risque de pollution ou les impacts liés à ces rejets. Ces mesures concernent notamment la protection des eaux souterraines.

Une modélisation des émissions rejetées par les cheminées du poste d'enrobage a été faite pour l'usine mise en place. Les concentrations inhalées calculées pour les riverains les plus proches sont jugées **très faibles et acceptables**. A noter que l'installation ne fonctionnera que 40 jours environ au total à partir de juin 2019.

Il n'existe donc pas de risque pour la santé des riverains ou la santé humaine en général, liées au déroulement des activités de l'usine d'enrobage à chaud.